



Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

Budget général 2020 Budget assainissement 2020

Art L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Modifié par l'article 107 de la loi NOTRE

Sommaire :

1. Le cadre général du budget de la commune
2. La section de fonctionnement
3. La section d'investissement
4. L'état de la dette et ratios
5. Le budget annexe du service de l'assainissement

1 . Le cadre général du budget :

L'article L 231361 du Code Général des Collectivités Territoriales impose l'obligation aux collectivités d'annexer aux budget primitif et compte administratif une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la commune afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020.

Il respecte les principes budgétaires : l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité. Il doit être voté avant le 30 avril de l'année à laquelle il se rapporte, Exceptionnellement et compte tenu de la pandémie Covid 19 la date limite d'adoption du budget est fixée au 31 juillet 2020. Le document budgétaire doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et recettes figurant au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Le budget 2020 a été voté le 10 juillet. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie.

Il a été présenté avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant les services rendus. Compte tenu de la période de renouvellement des équipes municipales, la section d'investissement est essentiellement constituée des restes à réaliser et du projet jardin du vallon initié en 2019.

2. La section de fonctionnement :

A/ Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et permettent d'assurer le quotidien :

- Les charges à caractère général : achat de petits matériels et fournitures, fluides et énergies, affranchissements, frais de téléphonie, assurances, maintenance de matériel et entretien des locaux
- Les charges de personnel, les indemnités des élus
- Les charges liées au remboursement de la dette
- Les subventions versées aux associations
- L'autofinancement

Ces dépenses ne sont possibles que grâce aux recettes qui proviennent :

- De la fiscalité : taxe d'habitation et taxe foncière, allocation compensatrice versée par la communauté de communes
- Des dotations servies par l'Etat
- Des produits des services municipaux : garderie, droits de place, cantine, loyers

B/ Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses courantes	400960.00	Excédent reporté	101854.96
Charges de personnel	504600.00	Recettes des services	51000.00
Autres charges de gestion	81100.00	Impôts et taxes	667331.81
Charges financières	23000.00	Dotations et participations	264334.00
Charges exceptionnelles	9300.00	Autres recettes de gestion courante	51000.00
Dépenses imprévues	33160.77	Atténuation de charges	22000.00
Total dépenses réelles	1052120.77	Produits exceptionnels	657.00
Amortissements	4000.00	Produits entre sections	
Virement à la section d'investissement	102157.00		
Total général	1 158 277.77	Total général	1 158 277.77

C/ La fiscalité :

La fiscalité : Les taux demeurent inchangés depuis de nombreuses années. Seuls la variation des bases et les éléments physiques permettent de faire évoluer le produit généré par la taxe d'habitation et les taxes foncières.

Taux de taxe d'habitation : 8.95 %

Taxe foncière sur le bâti : 15.64 %

Taxe foncière sur le non bâti : 88.06 %

3. La section d'investissement :

A/ Généralités :

Contrairement à la section de fonctionnement constituée de postes récurrents liés au quotidien de la collectivité, la section d'investissement est constituée des projets communaux à court, moyen ou long terme. Certaines opérations seront ainsi réalisées sur plusieurs exercices budgétaires en raison d'une part de leur montant ou de leur complexité à être mises en œuvre.

Les projets d'investissement non achevés sur l'exercice budgétaire deviennent des restes à réaliser repris tant en dépenses qu'en recettes à l'exercice suivant.

La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales :

- ✚ En dépenses : les différents programmes d'investissement : nouveaux projets et aménagement du patrimoine existant, acquisition de matériel, remboursement du capital de la dette contractée pour le financement des travaux.
- ✚ En recettes : subventions d'investissement reçues des différents financeurs : Etat, Région, Département et autres, fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), excédent de fonctionnement capitalisé, emprunts nouveaux, autofinancement de la section de fonctionnement.

Les principales dépenses d'investissement programmées en 2020 :

- La réfection de la voirie de la route du Lavoir vers Puybier et Lafont de Pascal
- La fin des travaux d'aménagement de la cour de l'ancienne cantine
- Une première tranche de travaux pour la création de l'espace jardin du vallon (terrassements et VRD)
- L'aménagement des locaux des services techniques

B/ Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Remboursement du capital de la dette	76500.00	Subventions d'investissement	122880.00
Opérations d'équipement	261108.90	FCTVA	54000.00
Immobilisations en cours	4000.00	Excédent de fct capitalisé	157793.14
Solde d'investissement reporté	100721.24	Cautionnements	1500.00
Restes à réaliser 2019	80144.90	Restes à réaliser 2019	23073.00
Total dépenses réelles	442330.14		
Amortissements			4000.00
Virement de la section fonctionnement			102157.00
Total général	442330.14	Total général	442330.14

4. L'état de la dette et les ratios :

Quatre emprunts figurent à l'état de la dette, le dernier ayant été réalisé en 2018.

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 653511.33 € avec une capacité de désendettement de 6 ans.

Le taux d'endettement, quant à lui est de 9.00 %. Il indique la proportion du remboursement de l'annuité par rapport aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

La dette concerne des prêts relativement récents consentis à des taux peu élevés.

Le tableau d'amortissement prévisionnel de la dette fait apparaître une extinction de la dette à la fin de l'année 2034.

Emprunt	Durée	Date de réalisation	Annuité
Plan aménagement bourg	15 ans	2008	26780.64
Chaufferie bois	15 ans	2013	22472.52
Salle Versailles	20 ans	2015	35750.00
Eclairage public	10 ans	2018	8759.00

Principaux ratios :

Dépenses réelles de fonctionnement /population	785.75
Produits des impositions directes/population	330.84
Recettes réelles de fonctionnement /population	788.96
Encours de la dette/population	488.06
Dépenses personnel/dépenses réelles de fct	0.48
Encours de la dette / recettes réelles de fct	0.62

5. Le budget annexe du service de l'assainissement :

Le service assainissement est individualisé sur un budget annexe et autonome.

Le fonctionnement de la station d'épuration est assuré partiellement en régie par les services municipaux. Une convention d'assistance technique a été signée avec la Saur pour l'entretien et l'exploitation de la station d'épuration jusqu'en décembre 2020. La commune assure la facturation de la redevance assainissement auprès des abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif. La gestion de l'assainissement non collectif a fait l'objet d'un transfert de compétence vers la communauté de communes Midi-Corrézien.

Les données synthétiques du budget assainissement :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges de gestion courant	128400.00	Recettes de gestion courante	145000.00
Charges financières	35000.00	Opérations d'ordre	21000.00
Charges exceptionnelles	3000.00	Excédent reporté	56194.18
Opérations d'ordre	55794.18		
TOTAL	222194.18		222194.18

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	74080.00	Subventions d'équipement	64093.00
Remboursement du capital	46317.82	Opérations d'ordre	50000.00
Opérations d'ordre	21000.00	Solde d'exécution reporté	27004.82
TOTAL	141397.82		141397.82

La dette : Elle se résume à l'emprunt contracté pour la construction de la nouvelle station d'épuration .

Capital initial emprunté : 435000.00 € en 2012

Durée de l'emprunt : 25 ans

Montant de l'annuité : 30309.87 €